Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202915-20251217-202540-DE

MAIRIE DE SAINT-GILDAS
CÔTES-D'ARMOR
22800

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 Décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT GILDAS régulièrement convoqué le douze décembre deux mille vingt cinq en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme SIMON Annie, Maire ; M. QUÉRO Jean-Pierre Mme MÉROT Carine, Adjoints ; Mme GARGENT Isabelle, M. CRUCHET Bruno, M. SÉRANDOUR Yvon, M. LE HÉGARATTE Stéphane, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. LE LAY Yann (donne procuration à Mme Annie SIMON, Maire), Conseiller Municipal Mme MÉROT Carine, adjointe (donne procuration à M Jean-Pierre QUÉRO, Adjoint),

Non excusés : M Nicolas MANIVEL, M. TARDIVEL Anthony, Conseillers Municipaux

Date de la convocation : 12/12/2025
Date d'affichage : 18/12/2025

Délibération n° 2025-40

PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT SYNTHESE PROGRAMMATIQUE AMÉLIORATION DE LA MAIRIE ET CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL - ADAC 22

Madame le Maire informe que, suite à la commission travaux qui s'est déroulé le 11 décembre dernier, il a été demandé à l'ADAC 22 d'établir une proposition d'intervention correspondant à une synthèse programmatique permettant d'intégrer au projet de rénovation de la mairie, la construction d'un atelier technique municipal.
La réalisation de cette synthèse programmatique « Amélioration de la mairie et construction d'un atelier municipal » est devisée à 1000 € HT soit 1200 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- DÉCIDE la réalisation de la synthèse programmatique « Amélioration de la mairie et construction d'un atelier municipal » de l'ADAC 22 pour un montant de 1200 € TTC.

- AUTORISE Madame le Maire, à procéder à la signature du devis.

Madame Le Maire,
Annie Simon,

MAIRIE de ST-GILDAS (Côtes d'Armor)